

## DROIT D'ADMISSION EN SITUATION DE PANDÉMIE COVID

**Cher(s) invité(s) Pearly Grey,**

**Tous les touristes de plus de 12 ans devront être munis de l'un des documents suivants:**

1. Certificat de vaccination attestant que le titulaire a reçu l'intégralité des doses d'un vaccin contre la COVID-19. La dernière dose devra avoir été administrée au plus tard 14 jours avant l'entrée sur le territoire espagnol. Seront acceptés tous les vaccins dont la commercialisation est autorisée par l'Union européenne (Agence européenne des médicaments, AEM) et l'OMS.
2. Certificat indiquant un résultat négatif lors d'un dépistage d'infection active par la COVID-19. Seront acceptés les tests antigéniques réalisés au plus tard 48 heures avant l'arrivée en Espagne et les tests NAAT (PCR, TMA, LAMP) réalisés au plus tard 72 heures avant l'arrivée en Espagne. Seuls les tests NAAT seront acceptés pour les voyageurs en provenance du Royaume-Uni.
3. Certificat confirmant que le titulaire a contracté et est guéri de la COVID-19, émis au plus tard 11 jours après le premier test NAAT positif (PCR, TMA, LAMP). Ce certificat est valide pendant 180 jours. Les voyageurs en provenance du Royaume-Uni ne peuvent pas bénéficier de cette option.

**Si vous venez d'une autre communauté autonome espagnole :**

- Test de dépistage d'infection active par la COVID-19 présentant un résultat négatif, réalisé dans les 72 heures précédant l'arrivée aux Canaries. Obligatoire .
- Les tests sont la PCR (COVID-19 RT-PCR), L'amplification génétique par TMA (Transcription Mediated Amplification). Est aussi admise Test rapide de détection antigénique du SRAS-CoV-2 avec une spécificité de plus de 97% et une sensibilité de plus de 80%, conformément aux spécifications correspondantes.
- L'accès aux hébergements touristiques est soumis à des conditions spécifiques (cf. point 3).

**N'auront pas à présenter de test :**

- Les enfants de moins de 12 ans
- Les passagers transitant par un port ou un aéroport canarien pour se rendre dans un autre pays ou un autre endroit du territoire national ;
- Les passagers justifiant avoir séjourné hors de la communauté autonome des Canaries durant moins de 72 heures avant leur arrivée, quel que soit leur lieu de résidence ;
- Les passagers disposant d'un certificat officiel de vaccination complète de moins de 8 mois, ou ayant reçu a minima une dose d'un vaccin autorisé par l'Agence européenne des médicaments (AEM) contre la COVID-19 entre 15 jours et 4 mois avant leur voyage ;Le certificat officiel de vaccination doit mentionner le nom du vaccin administré, le nombre de doses reçues et les dates d'injection de chaque dose.
- **En raison de l'évolution continue des conditions d'accès aux hébergements touristiques établies par le Gouvernement, nous vous informons que ces informations sont indicatives. Veuillez-vous assurer que vous remplissez toutes les conditions avant votre voyage dans le lien suivant**
- Les passagers justifiant à l'aide d'un certificat médical officiel ou d'un document public avoir contracté la maladie dans les 6 derniers mois.

Pour plus de détails :

<https://www.salutilescauries.com/coronavirus/>